

UDCC deuxième interpellation de Delanoë : quid du financement de l'Institut des Cultures d'islam ?

écrit par Christine Tasin | 17 décembre 2011



A regarder et méditer. Les collectivités locales pouvant garantir les emprunts des musulmans qui veulent faire construire une mosquée, le contribuable est susceptible de devoir payer pour la constructon de mosquées, en contradiction avec la loi de 1905 ! Bravo à l'UDCC !